



Agent de prévention et de médiation mobile à la Direction des Moyens Généraux - H/F

Référence : 26-1016

Titulaire et contractuel.le

HAUTE GARONNE (31)

C

✓ Catégorie : C

✓ Cadre Emploi : Adjointes techniques territoriales

✓ Grade : Adjoint technique principal 1ère cl, Adjoint technique principal 2ème cl, Adjoint technique territorial

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est une collectivité profondément engagée au service de ses habitants. À travers des politiques publiques ambitieuses et responsables, il agit chaque jour pour renforcer la qualité de vie sur l'ensemble du territoire. Solidarités, éducation, transports, culture, aménagement... autant de domaines dans lesquels il porte des projets innovants, attentifs aux besoins des Haut-Garonnais et à l'évolution de leurs usages, afin de garantir une action publique moderne, efficace et proche de chacun.

Au cœur de cette dynamique, la Direction des Moyens Généraux accompagne l'ensemble des services départementaux et évolue continuellement pour répondre aux enjeux d'une collectivité en mouvement. Elle assure les prestations indispensables au fonctionnement quotidien des sites du Département, veille à la sécurité des personnes et des biens, pilote une partie de l'exploitation technique, garantit l'entretien des locaux et organise la logistique nécessaire aux activités et événements de l'institution. Sa mission est d'offrir un environnement de travail sûr, fonctionnel et adapté aux besoins des agents comme du public.

Le Service Sécurité s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il assure la sûreté et la sécurité incendie de l'Hôtel du Département, accompagne les sites extérieurs en matière de prévention et de formation, contribue à l'orientation du public et veille au respect du règlement intérieur. Il intervient également en appui sur certaines Maisons des Solidarités lorsque des situations de tension nécessitent une présence spécialisée, afin de garantir la sérénité des agents et la continuité du service public.

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Enjeux et objectifs du poste :

L'agent de prévention et de médiation mobile contribue à garantir un accueil serein et bienveillant des usagers, en facilitant leur orientation et en assurant une présence rassurante au sein de l'Hôtel du Département comme sur les sites extérieurs. Au quotidien, il prévient les situations de violence par une posture de médiation, intervient pour désamorcer les tensions et accompagne la gestion des conflits lorsque cela est nécessaire. Sa vigilance portée à la surveillance des locaux et à la préservation des équipements participe directement à la sécurité des agents comme du public, notamment au sein des

Maisons des Solidarités, où il assure un appui essentiel pour maintenir un climat apaisé et propice à la continuité du service public.

Missions principales :

Au quotidien, l'agent de prévention et de médiation mobile joue un rôle déterminant dans l'accueil et l'orientation des publics, mission qui représente une part essentielle de son activité. Il incarne la première présence visible de la collectivité, guidant les usagers avec disponibilité et professionnalisme, tout en veillant au respect de la politique d'accueil en vigueur. Sa présence contribue également à la sécurité des sites, grâce à une surveillance attentive des accès, à la réalisation de rondes et au respect des procédures d'ouverture et de fermeture destinées à prévenir toute intrusion ou acte de malveillance.

Il assure par ailleurs une action préventive essentielle dans la gestion des situations sensibles : sur les Maisons des Solidarités notamment, il intervient en autonomie pour désamorcer les tensions, instaurer un dialogue et apaiser les conflits lorsque des situations de violence émergent. Cette dimension de médiation s'inscrit au cœur de ses missions et participe directement à la continuité d'un service public serein et accessible.

Son rôle comprend également un volet technique important, puisqu'il veille au bon fonctionnement des dispositifs de surveillance, d'alarme et des différentes installations du bâtiment. Il signale sans délai les anomalies, enclenche les procédures d'alerte appropriées et contribue ainsi à maintenir un environnement sûr et fonctionnel. Il intervient aussi dans le champ de la sécurité incendie, conformément aux prérogatives du SSIAP, en participant à la mise en sécurité des occupants en cas de sinistre et en apportant son assistance aux personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Enfin, il veille au respect du règlement intérieur sur les différents sites où il intervient et apporte son expertise dans le cadre des demandes d'intervention de la DTS Toulouse, que ce soit en Maisons des Solidarités ou lors des visites médiatisées. Sa polyvalence et sa capacité d'adaptation renforcent la qualité de l'accueil, la prévention des risques et la sécurité des agents comme du public.

Missions secondaires :

En appui aux besoins de la collectivité et des directions, l'agent peut être mobilisé ponctuellement sur l'ensemble des bâtiments départementaux, notamment lors d'événements ou de situations nécessitant un renfort de sécurité ou de médiation. Il peut également être amené à assurer des remplacements au sein des pools ASI ou AS afin de garantir la continuité du service et la qualité de l'accueil sur les différents sites.

Conditions particulières d'exercice :

- Contraintes horaires :
 - Horaires variables selon le site d'intervention :
- Siège HDD : alternance 1 semaine sur 2 (6h45/13h45 - 12h30-19h30)
- MDS : 8h30 - 17h (à la demande du service)
- Planning évolutif en fonction des contraintes et incidents pouvant survenir sur l'ensemble des équipes du service
 - Intervention possible le week-end et les jours fériés (volontariat)
 - Astreintes obligatoires selon le cycle de travail
- Déplacements fréquents selon les besoins sur les sites extérieurs (MDS...)
 - Port de vêtements de travail et EPI
 - Autres conditions particulières :
 - Contact avec le public et le personnel
 - Station debout prolongée et marches longues (rondes)
 - Port de charge
 - Participation obligatoire aux réunions de service et aux AMAC
 - Formations et recyclages obligatoires

Avantages :

- **Des locaux idéalement situés** : Installés à proximité du Canal du Midi et du Jardin Japonais Compans-Caffarelli, nos locaux bénéficient d'un accès direct à la station de métro "Canal du Midi" et d'un parking souterrain gratuit.
- **Des services sur place** : Vous profitez d'une cafétéria et d'un restaurant administratif, offrant des espaces conviviaux. De plus, l'Hôtel du Département met à disposition une crèche exclusivement réservée aux enfants des agents, pour vous accompagner dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
- **Prime semestrielle** : Une prime de 815 EUR net, calculée au prorata temporis, vous est versée en mai et en novembre.
- **Avantages sociaux** : Vous pouvez adhérer à des contrats collectifs pour la santé et la prévoyance, négociés avec des partenaires de confiance : la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)** pour la santé et la **Mutuelle du Rempart** pour la prévoyance. Ces dispositifs permettent de prévenir les situations de précarité tout en favorisant le pouvoir d'achat grâce à des tarifs avantageux.
- **Aide à la mobilité** : Nous prenons en charge 75 % de votre abonnement aux transports en commun (métro, train, vélib, ...), dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois.
- **Chèques-vacances** : Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier de chèques-vacances.

Profil recherché

Le poste requiert un professionnel disposant des qualifications indispensables à l'exercice des missions de prévention, de médiation et de sécurité. La détention du CQP APS ou du CAP APS ou TFP APS constitue un prérequis essentiel, complété idéalement par d'autres formations dans le domaine de la sûreté ou de la sécurité. Les habilitations attendues comprennent obligatoirement un SSIAP 1 à jour - qu'il s'agisse d'un recyclage récent ou d'une remise à niveau -, ainsi qu'une certification en premiers secours telle que le PSC1, le SST ou le PSE1, en plus du permis B nécessaire aux déplacements sur les différents sites. Une habilitation électrique de type H0B0V ou BE Manoeuvre serait appréciée pour renforcer la polyvalence sur le terrain.

Le poste s'adresse à un agent capable d'intervenir avec discernement dans des contextes sensibles. Une expérience avérée dans la gestion des conflits est donc indispensable, car elle conditionne la capacité à mener des actions de médiation efficaces et sécurisantes. Une expérience de trois ans dans les domaines de la prévention, de la médiation et de la sécurité incendie serait particulièrement valorisée, témoignant d'une pratique confirmée et d'une autonomie opérationnelle solide.

Le poste requiert une maîtrise solide des consignes et procédures de sécurité en vigueur, ainsi qu'une bonne connaissance des techniques de surveillance, d'observation et de médiation. La capacité à comprendre la réglementation liée aux établissements recevant du public, à appréhender l'environnement institutionnel et à utiliser les équipements techniques des sites constitue un socle essentiel pour intervenir avec discernement et efficacité.

Sur le terrain, l'agent doit savoir repérer les situations à risques, adopter les comportements adaptés et rendre compte de son activité de manière claire et structurée. Son action repose sur une collaboration constante avec divers interlocuteurs, qu'il s'agisse de partenaires internes, de services extérieurs ou d'équipes pluridisciplinaires. Il applique avec rigueur les règles de sécurité, de confidentialité et de discrétion, tout en sachant expliquer les consignes aux usagers et veiller à leur bonne application.

L'exercice de ces missions exige des qualités humaines fortes. L'adaptabilité, le sens du service public et une grande maîtrise de soi sont indispensables pour faire face aux situations sensibles. L'agent doit faire preuve de réactivité, de respect et d'écoute, tout en entretenant un relationnel apaisant et professionnel. La capacité à identifier rapidement les personnes, à adopter une posture pédagogique et à instaurer un climat de confiance constitue un atout majeur pour assurer une médiation efficace et contribuer à la sérénité des lieux.

Ce poste est ouvert aux agents titulaires de la fonction publique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C. Il est également accessible aux candidats contractuels, qui pourront être recrutés dans le cadre d'un contrat d'un an, offrant ainsi l'opportunité de rejoindre une équipe engagée et de contribuer activement aux missions de prévention, de médiation et de sécurité au sein du Département.

Nous nous engageons sur le processus de recrutement ci-dessous :

- Offre en ligne jusqu'au 26/04/2026
- Analyse et présélection des candidatures à partir du 30/04/2026
- Entretiens de recrutement prévus aux alentours du 26/05/2026
 - Modalités de recrutement : Contractuel ou Titulaire

Informations complémentaires :

Les candidatures (*toutes les pièces composant votre dossier de candidature lettre de motivation + CV + pièces justificatives de votre statut (arrêté de position administrative / diplômes / attestation et liste d'aptitude concours /attestation RQTH ...)*) **doivent être transmises en PDF via le logiciel Altays.**

Les candidatures transmises par mail et/ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Contact RH :

- Alexandra CASAS
- 05 34 33 35 29
- alexandra.casas@cd31.fr

